

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 13 octobre 2005 (BGC p. 1387), les députés Georges Godel et Jacques Morand demandent au Conseil d'Etat, dans le cadre du projet prioritaire de la route de liaison à l'A12 Romont–Vaulruz, de présenter :

1. Un concept global sur le contournement de Romont, Mézières et Vuisternens-devant-Romont. Ce concept devra en outre définir le contournement le plus indispensable pour atteindre les objectifs fixés.
2. Un rapport sur la possibilité d'intégrer dans les meilleurs délais tout ou partie du concept dans le projet actuellement en cours.

Réponse du Conseil d'Etat

L'étude de la liaison Romont–Vaulruz en est actuellement à sa première phase de travail. Il s'agit de définir les objectifs précis de l'étude, d'analyser les contraintes et d'établir la planification générale.

Dans une deuxième phase, les projets routiers proprement dits seront mis en soumission et réalisés, sur la base de cette planification générale.

L'étude est dirigée par un comité de pilotage, présidé par le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, et auquel participent, outre les préfets de la Glâne et de la Gruyère, les représentants des communes.

Dans sa séance du 7 novembre 2005, le comité de pilotage a validé les objectifs de l'étude comme suit :

Objectif général :

Contribuer à un développement économique et social adéquat du district de la Glâne par des voies de communication performantes.

Objectifs concrets :

- *Assurer une liaison confortable entre Romont et l'A12*
- *Diminuer le temps de parcours réel en garantissant une vitesse constante et la fluidité du trafic*
- *Etablir des priorités d'intervention et une planification de réalisation conciliant les besoins de la région et les disponibilités financières de l'Etat*
- *Analyser en priorité l'amélioration du tracé existant entre les localités*
- *Examiner le rapport utilité / coût des contournements de Vuisternens-devant-Romont et de Romont, intégrer ces contournements dans les phases de réalisation en fonction du résultat*
- *Dans tous les cas, garantir la faisabilité à long terme des contournements de Vuisternens-devant-Romont, Romont et Mézières.*

Le Conseil d'Etat partage les propositions du comité de pilotage. Notamment, en ce qui concerne les routes de contournement, il y a lieu d'examiner en détail l'apport économique de ces nouveaux aménagements coûteux, avant que de s'engager à les réaliser.

La méthodologie d'étude est en cours d'élaboration sur ce point particulier. Il y a lieu effectivement de tenir compte des temps de parcours qui sont un élément essentiel, mais également d'estimer le potentiel de développement de la région, ce qui est plus délicat.

Cependant, les objectifs, tels que formulés, permettent au moins de garantir une réalisation ultérieure des contournements, lorsque leur justification économique sera pleinement réalisée.

Conclusion

Le développement actuel des études de la liaison Romont–Vaulruz, et notamment ses objectifs tels que définis avec le plein accord de la région, satisfont les demandes des postulants.

Le Conseil d'Etat est donc prêt à présenter au Grand Conseil un rapport sur le concept global des contournements de Romont et Vuisternens-devant-Romont. Ce concept définira la solution à retenir pour atteindre les objectifs fixés.

Le rapport présentera également les rapports utilité / coût des deux contournements.

Les mesures conservatoires permettant de garantir la faisabilité à long terme des contournements seront prises à la suite de cette étude.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le postulat. Il ne sera toutefois pas en mesure de vous présenter le rapport dans les délais impartis, puisque les études doivent encore être réalisées. Le Conseil d'Etat s'engage à présenter ce rapport dès que possible, en principe au cours de l'année 2007.

Fribourg, le 6 février 2006